

La campagne de demande de financement de projets collectifs 2018-2019

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le projet collectif est un des leviers au service de l'évolution des projets de votre établissement et de vos collaborateurs. Il s'inscrit dans le plan global de formation de votre établissement.

La formation tout au long de la vie prend ici tout son sens et permet, en développant les compétences individuelles et collectives, de prévenir et assumer les changements inhérents à toute activité professionnelle. C'est aussi un gage de professionnalisation.

C'est pourquoi

Formiris Bretagne vous accompagne pour construire votre projet de formation. Ainsi, nous vous proposons ci-dessous des éléments qui vous permettront de construire un projet pour 2018-2019.

Vous repèrerez facilement que quelques règles ont été simplifiées afin de favoriser un maximum de projets :

- Prise en charge financière simplifiée ;
- Calendrier tenant compte des vacances de printemps ;
- Fiches-outils téléchargeables...

Les conseillers de Formiris Bretagne, vous accompagnent à chaque étape du projet, n'hésitez pas à les contacter :

Pour le premier degré :

[Bruno Le Guerroué](#)

[Anne Fellous](#)

Pour le second degré :

[Caroline Goncalves](#) : départements 22 et 35

[Franck Bahoff](#) : départements 29 et 56

Les conditions d'éligibilité : [Fiche-outil N°1](#)

- Respect du délai de dépôt
- Dossier complet
- Adéquation aux [axes prioritaires](#)
- Un projet possible par unité pédagogique
- Formation de 12 heures minimum
- Développement d'une dynamique de réseau
- Modalités d'évaluation envisagées avec les critères examinés
- Montage d'un plan de financement du projet

Les nouvelles conditions de prise en charge des projets collectifs 2018-2019 : [Fiche outil N°2](#)

Les démarches à effectuer :

- Analyser votre besoin de formation
- Définir un projet de formation collectif
- Rechercher un organisme de formation
- Rechercher les différentes sources de financement
- Mettre en œuvre le projet et suivre sa réalisation
- Évaluer et faire évoluer les projets

Le calendrier :

Exceptionnellement, Formiris Bretagne sera fermé du 30 avril au 11 mai 2018

Merci d'envoyer votre demande de financement par mail à [Laurence Guezille](#) avant le **16 mai 2018**

Votre dossier de demande de financement devra comporter les éléments suivants :

- [le formulaire en ligne à compléter](#)
- la [proposition de formation retenue](#)
- le devis de l'organisme de formation
- la **Fiche-outil N°7** : liste des établissements (à télécharger sur le site)
- la **Fiche-outil N°8** : liste des enseignants (à télécharger sur le site)

Les fiches-outils téléchargeables sur [Formiris Bretagne](#)

- [Fiche-outil N°1 : les conditions de prise en charge d'un projet collectif](#)
- [Fiche outil N°2 : les critères de recevabilité, les règles de prise en charge, le calendrier](#)
- [Fiche-outil N°3 : Guide pour élaborer une demande d'action collective](#)
- [Fiche-outil N°4 : Elaborer une demande d'action collective en intra ou inter-établissement](#)
- [Fiche-outil N°5 : L'évaluation de votre projet collectif](#)
- [Fiche-outil N°6 : Document-type réponse de l'organisme de formation](#)
- [Fiche-outil N°7 : Liste des établissements](#)
- [Fiche-outil N°8 : Liste des enseignants participants](#)
- [Notice : Axes prioritaires 2018-2019](#)

Par ailleurs, vous pourrez trouver les éléments de cette campagne autour des Projets collectifs 18-19 en vous abonnant au fil twitter : [@formirisbzh](#)

Pour l'équipe de Formiris Bretagne,
Bruno LE GUERROUE
Directeur

